

Procès verbal du conseil municipal du mercredi 25 mai 2022

19h salle de la mairie

Présidente de séance : Madame Françoise MARSEILLES, Maire.

Membres présents :

Mesdames CODACCIONI-REYNAUD Elodie, LINDEMANN-SANTARELLI Karine, MARSEILLES Françoise, MOSNIER Cécile, Messieurs COSTILHES Alain, FONLUPT Alexandre, LEBEAU Gaël, MARNEAU Michel.

Procuration FRESNAYE Héroïse à MARSEILLES Françoise

Date de convocation : 17 mai 2022

Secrétaire de séance : Karine Lindemann-Santarelli

Le quorum est respecté

Ordre du jour

Deux points sont rajoutés à l'ordre du jour : choix du devis pour les panneaux de l'adressage et réforme des règles de publicité concernant les actes pris par les collectivités territoriales :

Vote POUR à l'unanimité

1) **Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie**

La commission travaux s'est réunie le 12 mai 2022 pour l'ouverture des plis, concernant les travaux prévus au Breuil, Champsolier, Tisonnières et Gaudon

Devis proposés : COLAS : 39 730 € HT

 EIFFAGE : 48 437 € HT

 EUROVIA : 48 026 € HT

A ce montant sont rajoutés 800 € HT du maître d'œuvre Monsieur Perruffel.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR le choix de l'entreprise COLAS

2) **Vente de terrain communal à Puycommunal**

Mme Elodie Reynaud s'absente de la salle et ne prend part ni à la délibération ni au vote.

M. Reynaud Edouard a sollicité la commune pour acheter une parcelle de domaine public qui jouxte sa propriété à Puy Communal.

Monsieur Philippe Charbonnier, géomètre à Billom a mesuré la surface concernée le 11 mai 2022, soit 70 m²

La commune propose un tarif de 0.50 € le mètre carré, ce qui porte le prix de la parcelle à 35 € TTC.

L'acquéreur s'engage à prendre à sa charge les frais de géomètre et les frais annexes éventuels.

Le Conseil vote POUR à l'unanimité pour la finalisation de cette vente

3) **Décision modificative au budget 2022**

Pour chaque paiement en ligne de particulier (impôts locaux, loyers...) la commune doit régler des frais qui s'élèvent à 0.68 € par paiement.

Une délibération est donc nécessaire pour transférer 5 € du chapitre « Voirie » au chapitre « Intérêts des emprunts »

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

4) Devis panneaux adressage

La Commune a reçu trois devis de l'entreprise Signaux Girod de Clermont-Ferrand pour la fourniture et la mise en place des noms de rues et numéros de maisons :

- Fourniture des panneaux de rue en email, numéros de maisons et poteaux :

3 893.31 € HT

- Pose des plaques, poteaux, panneaux de rues, dépose et repose des anciens panneaux :

3 670.00 € HT

- Pose des numéros de maisons : 3 674€ HT

Le Conseil fait le choix de ne pas retenir le devis de la pose des numéros de maisons afin de ne pas dépasser le budget prévu ; le total pour les fournitures et la pose des noms de rues s'élèvera donc à 7 563.31 € HT. La pose des numéros sera assurée par la municipalité.

Vote à l'unanimité POUR

5) Réforme sur la publicité, l'entrée en vigueur et la conservation des actes réglementaires et prises de décisions par les collectivités territoriales

Dorénavant, lors de réunion du Conseil municipal, seul un procès-verbal doit être rédigé, le compte rendu faisant doublon est supprimé.

Ce PV devra être validé et signé par le maire et le secrétaire de séance lors du conseil municipal suivant.

Une délibération doit être adoptée concernant le mode de publicité des actes : électronique, publication papier ou affichage.

Les communes de moins de 3 500 habitants pouvant avoir dérogation à l'obligation de publicité électronique, le Conseil de Ceilloux fait le choix de conserver uniquement l'affichage au panneau d'informations municipales de la Mairie.

Vote à l'unanimité POUR

6) Questions diverses

Fleurissement commune : détermination d'une date

Préparation du bulletin municipal annuel : rubriques à publier, articles à préparer, détermination date de réunion de la commission.

La séance est levée à 20h10.

Signature de la Présidente

Signature de la secrétaire de séance